

### Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LEVTO® WG  
Code du produit : 055-03

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone :	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un postfixe)
Email :	<a href="mailto:info@lifescientific.com">info@lifescientific.com</a>	
Web :	<a href="http://www.lifescientific.com">www.lifescientific.com</a>	

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848,  
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres régions.

### Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315 (Skin Irrit. 2)
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318 (Eye Dam. 1)
Toxicité Aiguë aquatique	Catégorie 1	H400 (Aquatic Acute Cat 1)
Toxicité Chronique aquatique	Catégorie 1	H410 (Aquatic Chronic Cat 1)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Identificateur de produit :

Mésosulfuron-méthyl  
Iodosulfuron-méthyl-sodium  
Ethoxylat d'alcool gras - alkyléther  
Tétrapropyènebenzènesulfonate, sel de calcium

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence :**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH208	Contient de l'éthoxylat d'alcool gras – alkyléther. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 24 heures.

**Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**
**3.1 Substances**

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**3.2 Mélanges**

Nom Chimique	N° CAS	N° EC	N° Index	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% p/p)
Mésosulfuron-méthyl	208465-21-8	-	-	Aquatic Acute1; H400	2-5
Iodosulfuron-méthylsodium	144550-36-7	-	616-108-00-1	Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	<2
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	-	-	Aquatic Chronic2; H411	8-10
Ethoxylat d'alcool gras - alkyléther	1492044-51-5	-	-	Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic2, H411	> 2.5 - < 25
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	265-198-5	649-424-00-3	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic2, H411	> 2.5 - < 25
Tétrapropylènebenzène sulfonate, sel de calcium	11117-11-6	234-360-7	-	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic2, H411	> 1 - < 5
Polymère aromatique sulfoné, sel de sodium	68425-94-5	-	-	Eye Irrit. 2, H319	> 1 - < 20
Silice amorphe	112926-00-8 or 7631-86-9	231-545-4	-	Non classé	11-13
Kaolin	1332-58-7	310-194-1	-	Non classé	30-35

\*Substance pour laquelle il existe des valeurs limite d'exposition sur le lieu de travail.

**Rubrique 4. PREMIERS SECOURS**

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales :

En cas de troubles, de symptômes ou de malaise, consulter un centre anti-poison ou un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données sécurité.

#### En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

#### En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir.

#### Contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

#### Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Information pour le médecin : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

## Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Pour les petits feux : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Pour les grands incendies : Mousse résistant à l'alcool ou eau pulvérisée  
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir rubrique 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

## Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (par exemple sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir rubrique 13). En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir mesures de protection dans les rubriques 7 et 8. Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans la rubrique 13.

**Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**
**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu. Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans son contenant d'origine hermétiquement fermé.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produits phytosanitaires autorisés : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

**Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**
**8.1 Les limites d'exposition**

Composant	Limites d'exposition	Type de valeur	Source
Silice amorphe	Autriche, Allemagne : 4 mg/m <sup>3</sup> (aérosol inhalable) Belgique : 10 mg/m <sup>3</sup> Danemark : 2 mg/m <sup>3</sup> (aérosol inhalable) Irlande : 6 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable) 2.4 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable) Royaume-Uni : 6 mg/m <sup>3</sup> (aérosol inhalable) 2.4 mg/m <sup>3</sup> (aérosol respirable)	Valeur limite (8h)	-
Kaolin	10 mg/m <sup>3</sup> (VME)	Valeur limite	France (INRS)

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Mesures de protection individuelle telles que les équipements de protection individuelle :**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Protection respiratoire :**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.

**Protection de la peau et du corps :**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**Protection des mains :**

Porter des gants de protection appropriés.

Caractéristiques recommandées: Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Sélectionner les gants d'après les besoins physiques du travail.

**Protection des yeux :**

Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme EN166.

**Mesures d'ordre technique :**

Le confinement et/ou l'isolement sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser la ventilation des locaux. Évaluer l'exposition et utiliser des mesures supplémentaires appropriées pour maintenir les concentrations atmosphériques en –dessous des valeurs limite d'exposition. Si nécessaire, demander des conseils au service d'hygiène et sécurité du travail.

**Mesures de protection:**

L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander conseil à un professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

**Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Aspect :**

Etat Physique :	Granulé
Couleur :	Brun
Odeur :	aromatique

**Propriétés physico-chimiques :**

pH (à 20 °C):	8,5 - 10,0 à 10% dans l'eau (23 °C)
Point/intervalle de fusion :	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	donnée non disponible
Point d'éclair :	non applicable
Taux d'évaporation :	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	non facilement inflammable
Limite d'explosivité, inférieure :	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure :	donnée non disponible
Pression de vapeur :	donnée non disponible
Densité de vapeur relative :	donnée non disponible
Densité :	1.00 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans d'autres solvants:	dispersable dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Mésosulfuron-méthyl: log P <sub>oe</sub> = -0.48 Iodosulfuron-méthyl-sodium: log P <sub>oe</sub> = -0.7 Mefenpyr-diethyl: log P <sub>oe</sub> = 3.83 à 21 °C
Température d'auto-inflammabilité :	264°C
Décomposition thermique :	donnée non disponible
Viscosité, dynamique :	non applicable
Viscosité, cinématique :	non applicable
Propriétés explosives :	non explosif
Propriétés comburantes :	non comburant

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible.

**Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) à notre connaissance.

**10.4. Conditions à éviter**

Températures extrêmes ou exposition directe au soleil.

**10.5. Matières incompatibles**

Pas d'information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement d'acide chlorhydrique (HCl), de cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), d'acide iodhydrique (HI), d'oxyde de carbone (CO), d'oxydes de soufre, d'oxydes d'azote (NOx).

**Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

DL <sub>50</sub> orale rat:	> 2 000 mg/kg (sur produit similaire)
DL <sub>50</sub> cutanée rat	> 5 000 mg/kg (sur produit similaire)
CL50 inhalation rat:	> 1.1 mg/IL4 h – pas de mortalité (sur produit similaire)
Irritation des yeux lapin:	Irritant sévère (sur produit similaire)
Irritation de la peau lapin:	Irritant (sur produit similaire)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non sensibilisant pour la peau (sur produit similaire)

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Mésosulfuron-méthyl:	N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
Iodosulfuron-méthyl-sodium:	N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
Mefenpyr-diethyl:	N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

**Cancérogénicité**

Mésosulfuron-méthyl:	N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.
Iodosulfuron-méthyl-sodium:	N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.
Mefenpyr-diethyl:	N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

**Toxicité pour la reproduction**

Mésosulfuron-méthyl:	Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
Iodosulfuron-méthyl-sodium:	Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
Mefenpyr-diethyl:	Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

**Toxicité pour le développement**

Mésosulfuron-méthyl:	Ne montre pas d'effets toxiques pour le développement lors d'expérimentations animales.
Iodosulfuron-méthyl-sodium:	Ne montre pas d'effets toxiques pour le développement lors d'expérimentations animales.
Mefenpyr-diethyl:	Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Mefenpyr-diethyl sont liés à la toxicité maternelle.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Mésosulfuron-méthyl:	Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.
Iodosulfuron-méthyl-sodium:	Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.
Mefenpyr-diethyl:	Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

**Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**
**12.1. Toxicité**

CL <sub>50</sub> <i>Oncorhynchus mykiss</i> (96 h):	7.5 g/L (sur produit similaire)
CE <sub>50</sub> <i>Daphnia magna</i> (48 h):	13.1 mg/L (sur produit similaire)

CE <sub>50</sub> <i>Raphidocelis subcapitata</i> (72h) :	2.4 mg/L
CE <sub>50</sub> <i>Lemna gibba</i> (7 jours) :	0.62 µg/L (mésosulfuron-méthyl)
CE <sub>50</sub> <i>Lemna gibba</i> (14 jours) :	0.81 mg/L (iodosulfuron-méthyl-sodium)
CE <sub>50</sub> <i>Lemna gibba</i> (7 jours) :	12 mg/L (mefenpyr-diethyl)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Mésosulfuron-méthyl :	non rapidement biodégradable. K <sub>oc</sub> = 92
Iodosulfuron-méthyl-sodium :	non rapidement biodégradable. K <sub>oc</sub> = 45
Mefenpyr-diethyl :	non rapidement biodégradable. K <sub>oc</sub> = 625

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mésosulfuron-méthyl :	Ne montre pas de bioaccumulation.
Iodosulfuron-méthyl-sodium :	Ne montre pas de bioaccumulation.
Mefenpyr-diethyl :	Ne montre pas de bioaccumulation. Facteur de bioconcentration (FBC) 232.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mésosulfuron-méthyl :	Modérément mobile dans le sol.
Iodosulfuron-méthyl-sodium :	Mobile dans le sol.
Mefenpyr-diethyl :	Légèrement mobile dans le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient pas de substance répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

## Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Produit :

Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

#### Emballages contaminés:

Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filiale Adivalor.

## Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

### 14.1. Numéro ONU :

3077

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(IODOSULFURON-METHYL-SODIUM, MESOSULFURONMETHYL, SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)  
MELANGE)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

### 14.4. Groupe d'emballage :

III

**14.5. Dangers pour l'environnement :**

Dangereux pour l'environnement

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :**

Aucune

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC :**

Non applicable

**Rubrique 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)  
Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée pour un mélange.

**Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS****Informations supplémentaires :**

Texte complet des phrases H citées dans les rubriques 2 et 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

© LEVTO est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première version : 11.04.2016

Date de la version actuelle : 01.11.2019

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concerne que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.